



13° RALLYE TERRE DE LOZERE
10° RALLYE TERRE DE LOZERE V.H.C. RETRO+ART & CREATION

DECISION N° 4

A la suite d'un blocage de la piste de course par le concurrent N° 34 dans l'ES 8, les commissaires sportifs ont décidé d'attribuer au concurrent N°72 gêné sur l'incident, un temps considéré comme équitable au sens de l'article 7.5.16 :

10:58.8

Fait à MENDE le Dimanche 1^{er} Septembre 2024 à 15 h 25

Le président,

Jean Claude CRESP

les membres,

Hervé BESSON

O. COULET
Lic : 19312 / 0801

Olivier COULET